CONDITIONS DE L'OFFRE ANNIVERSAIRE – 1 AN

Offre promotionnelle valable jusqu'au 30 novembre 2026 inclus

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DE L'OFFRE

La présente offre promotionnelle est proposée par FXeffect, entreprise individuelle spécialisée dans la conception, la réalisation et l'exploitation d'effets spéciaux scéniques pour les événements, spectacles et manifestations.

L'offre est organisée à l'occasion du premier anniversaire de l'activité FXeffect.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'OFFRE

Dans le cadre de son premier anniversaire, FXeffect propose une remise commerciale de **10 % sur la partie prestation** pour toute réservation répondant aux conditions définies dans le présent document.

Cette offre a pour objectif de permettre aux clients de réserver leur date à l'avance et de bénéficier d'un avantage tarifaire, même lorsque l'ensemble des détails de leur événement n'est pas encore défini.

ARTICLE 3 – DURÉE DE VALIDITÉ

L'offre est valable pour toute réservation effectuée **au plus tard le 30 novembre 2026 inclus**.

Pour bénéficier de l'offre, le client doit avoir signé le contrat de réservation correspondant et avoir versé l'acompte demandé dans les conditions prévues à l'article 5.

Une simple demande de renseignements, un échange par e-mail ou la réception d'un devis ne constitue pas une réservation validée.

ARTICLE 4 – PÉRIMÈTRE DE LA REMISE

Offre valable uniquement dans le cadre d'une prestation complète FXeffect, incluant la préparation, la mise en place et l'exploitation des effets spéciaux

La remise de 10 % s'applique exclusivement aux éléments suivants, lorsqu'ils sont directement fournis et réalisés par FXeffect :

- La main-d'œuvre liée à la prestation ;
- La mise à disposition du matériel et des machines appartenant à FXeffect et nécessaires à la réalisation de la prestation.

La remise ne s'applique pas :

- Aux consommables utilisés pendant la prestation ;
- Aux frais de déplacement ;
- Aux prestations et au matériel fournis ou facturés par des partenaires de FXeffect ;
- Aux éventuelles prestations complémentaires ne répondant pas aux conditions de l'offre.
- A la location de matériel seule ou sèche.

La remise est calculée sur les montants éligibles de la prestation, avant application de celle-ci.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RÉSERVATION

Pour bénéficier de l'offre anniversaire, le client doit :

1. Communiquer à FXeffect la date envisagée de son événement, ainsi que son lieu lorsqu'il est connu ;
2. Signer le contrat de réservation prévu pour l'offre anniversaire ;
3. Verser un acompte de réservation de **200 €**.

La réservation est considérée comme validée après signature du contrat par les parties et encaissement de l'acompte.

La réservation est soumise à la disponibilité de FXeffect à la date demandée. La date ne peut être garantie tant que la réservation n'a pas été confirmée.

L'acompte sera imputé sur le montant total de la prestation définitive, selon les conditions prévues au contrat.

ARTICLE 6 – PRESTATION NON DÉFINIE AU MOMENT DE LA RÉSERVATION

Le client n'est pas tenu de connaître précisément les effets spéciaux qu'il souhaite utiliser au moment de la réservation.

Lorsque certains éléments de l'événement restent à définir, les détails de la prestation pourront être déterminés ultérieurement avec FXeffect, notamment :

- Le choix des effets spéciaux ;
- Le nombre et le type de machines nécessaires ;
- La durée et la configuration de la prestation ;
- Les consommables nécessaires ;
- Les contraintes techniques liées au lieu de l'événement.

Une fois les besoins définis, FXeffect établira un devis détaillé précisant le contenu de la prestation et son montant.

La remise anniversaire sera appliquée aux éléments éligibles de ce devis, conformément à l'article 4.

La signature du contrat de réservation ne signifie pas que l'ensemble de la prestation est déjà inclus dans le montant de l'acompte. Le coût total dépendra des choix définitifs du client.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DU PROJET

Le client pourra préciser et faire évoluer son projet en concertation avec FXeffect.

Les modifications pourront entraîner une variation du montant total de la prestation en fonction du matériel, de la main-d'œuvre et des consommables nécessaires.

La remise de 10 % restera applicable aux éléments éligibles, sous réserve du respect des conditions du contrat de réservation.

Toute modification de la date de l'événement devra être acceptée par FXeffect et fera l'objet d'une confirmation écrite. Le maintien de l'offre et la disponibilité à la nouvelle date devront être confirmés.

ARTICLE 8 – ANNULATION ET FIN DE LA RÉSERVATION

Toute annulation par le client ou par FXeffect sera traitée conformément aux dispositions du contrat de réservation et aux Conditions Générales de Vente applicables.

Les conséquences de l'annulation sur l'acompte dépendront notamment des conditions contractuelles applicables et des circonstances de l'annulation.

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation, notamment pour des raisons de sécurité, les dispositions prévues au contrat et dans les CGV s'appliqueront.

ARTICLE 9 – CUMUL AVEC D'AUTRES OFFRES

Sauf mention écrite contraire de FXeffect, l'offre anniversaire n'est pas cumulable avec d'autres réductions ou offres promotionnelles portant sur les mêmes éléments de prestation.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation à l'offre implique la prise de connaissance des présentes conditions.

La réservation ne devient effective qu'après signature du contrat de réservation et versement de l'acompte dans les conditions prévues à l'article 5.

Les présentes conditions complètent le contrat de réservation et les Conditions Générales de Vente de FXeffect. En cas de contradiction, les dispositions applicables seront déterminées conformément aux règles contractuelles et légales en vigueur.

ARTICLE 11 – CONTACT

Pour toute question concernant l'offre anniversaire ou les modalités de réservation, le client peut contacter FXeffect :

Site internet : https://fxeffect.fr

E-mail : contact@fxeffect.fr

Téléphone : 07.81.96.89.79

Document relatif à l'offre anniversaire FXeffect – 1 an.